

INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROCHE  
BERNARD

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 31 Janvier 2011

A 14 h 00– à LA ROCHE BERNARD

---

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 31 Janvier 2011 à 14h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

#### ABSENTS EXCUSES

- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (*pouvoir donné à M. BROHAN*)
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

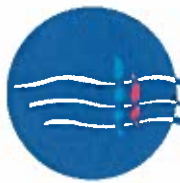
- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

...

31009  
10001  
4 574

02



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUILLE  
2011  
FÉF 44

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 31 Janvier 2011

A 14h 00- à LA ROCHE BERNARD

---

### II- CONVENTIONS – CONTRATS – MARCHES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

#### 2 – Natura 2000 : Animation 2011 liée au Document d'Objectifs du site des Marais de Redon et de Vilaine

L'Etat par la DREAL Bretagne sollicite l'IAV pour être opérateur Natura 2000 sur le site Natura 2000 des marais de Redon et de Vilaine n° FR 5300002 par une convention définissant pour 2011, le contenu de la mission ainsi que les financements de l'Etat et de l'Union Européenne pour la conduire.

La mission prévue pour l'exercice 2011 :

- Animer des groupes locaux de concertation, en particulier sur le programme de réhabilitation de la circulation hydraulique dans les marais ;
- Informer les acteurs du territoire à la démarche Natura 2000 locale et sur les outils de mise en œuvre ;
- Améliorer les connaissances sur la biodiversité du site ;
- Assurer la mission d'opérateur agro-environnemental ;
- Organiser et animer un Comité de Pilotage et des Comités techniques et scientifiques ;
- Assurer les missions administratives liées à Natura 2000 (secrétariat, gestion financière) ;

Les résultats attendus en fin d'exercice 2011 :

- Dépôt du dossier règlementaire Loi sur l'eau-Incidences Natura 2000 dans le cadre du projet de CTMA marais de Redon et de Vilaine ;
- Organisation de réunions de concertation locale ;
- Souscription de la part des acteurs du territoire, de nouvelles MAE sur le territoire et d'autres mesures de type Contrats Natura 2000 ou Charte Natura 2000;
- Etudes complémentaires sur le patrimoine naturel, suivant les budgets disponibles ;
- Mise en place d'une signalétique informant de l'existence de la ZSC, à l'entrée de chemin d'accès aux marais ;
- Organisation de journées de sensibilisation à la biodiversité.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 28 208 euros TTC.

Les postes de dépenses prévisionnels sont les suivants :

Frais de personnel (mi-temps de la chargée de mission, charges patronales comprises) : .....	26 208 euros
TTC	
Prestation de service (intervention d'associations naturalistes) : .....	2 000 euros
TTC	

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat 14 104,00 €
- Europe 14 104,00 €
- Autofinancement 0,00 €

La DREAL Bretagne (guichet unique) nous a confirmé la disponibilité de ces fonds publics pour financer cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Autorise le Président à solliciter ces subventions de l'Etat et de l'Union Européenne.**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Y. MAHE